



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 30 MAI 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Gilbert COUTURIER
Date de convocation : 17 mai 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 29
Nombre de procuration : 16

Extrait n°CC-05-2024-114

Objet : Approbation du lancement de la démarche d'élaboration de la stratégie numérique responsable de CAP Nord Martinique – Désignation de l' élu référent.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Patricia Athanase PALMONT, George GÉLIE, Gilbert COUTURIER, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Gwladys COLER, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Robert DULYMOIS, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN.

En cours de séance : Félix ISMAIN

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia PALMONT, Thierry MARÉCHAL à George GÉLIE, Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Germain DUTON à Christian PALIN, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Joël Christine LINORD, Georgette RANGOLY à Claude Rémy HARNAIS, Belfort BIROTA à Robert DULYMOIS, Fabienne LABRANCHE-GROUGI à Bruno Nestor AZÉROT, Jean-Baptiste ROTSEN à Jean-Hugues MOMPHELE, Violaine DIAZ à Sarah ANGAMA, Patrick BONIFACE à Josette MASSOLIN, Christian RAPHA à Jonathan TABAR, Nicolas TELLE à Paulette RAPON, Annick CHARLEC à Patricia Marie GUION-FIRMIN.

En cours de séance : Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELLOT, Pamela PATRON, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Extrait n°CC-05-2024-114

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France (REEN) ;

Vu le décret n°2022-1084 du 29 juillet 2022 relatif à l'élaboration d'une stratégie numérique responsable par les communes de plus de 50 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ;

Considérant que dans un contexte de transformation et de modification des usages numériques, l'impact environnemental du numérique fait l'objet d'une prise de conscience sociétale forte qui appelle des réponses politiques.

En effet, en 2020, le numérique représentait 3,8% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) et 2,5% de l'empreinte carbone annuelle de la France ;

Considérant que c'est dans ce contexte que la loi REEN introduit l'obligation pour les collectivités territoriales et leurs EPCI d'élaborer une stratégie numérique responsable. L'article 35 de cette loi dispose que chaque Commune et intercommunalité de plus de 50 000 habitants devra avoir adopté au 1^{er} janvier 2025 une stratégie numérique responsable incluant les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés ;

Considérant que le numérique responsable devra être envisagé dans sa globalité en tenant compte, en plus de l'impact environnemental, des impacts sociaux, économiques et éthiques du numérique ;

Considérant que le déploiement de cette démarche de numérique responsable s'organisera en tenant compte des ressources et des priorités définies pour l'EPCI. Il s'appuiera sur le guide méthodologique « LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE DE LA COLLECTIVITÉ EN 10 ÉTAPES », produit par les interconnectés, l'institut numérique responsable et la banque des territoires, qui permettra de recenser les réflexions et initiatives existantes et d'identifier les points clés à mettre en œuvre dans le cadre de la loi (cf. illustration ci-dessous) ;

Considérant que les Élus de la Commission Développement Numérique ont émis un avis favorable le 23 janvier 2024 considérant que cette action transversale requiert un portage politique fort et ont ainsi proposé Madame Kristelle RISAL comme l'élue en charge du numérique responsable ;

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le lancement de la démarche d'élaboration de la stratégie numérique responsable.

Article 2 :

De désigner Madame Kristelle RISAL en tant qu'élue référente dans le cadre de cette démarche.

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 45

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 05 juillet 2024



Président

Bruno Nestor AZÉROT